

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MARS 2009 (20H00)**

Étaient présents :

M. André Vezeau, maire
Mme Marie-Paule Ferron, conseillère, district 1
M. Jude Boucher, conseiller, district 2
M. Daniel Magnan, conseiller, district 3
M. Guy Morrissette, conseiller, district 4
M. Jean Turgeon, conseiller, district 5
M. Ken Massé, conseiller, district 6

Étaient également présentes :

Mme Lucie Roger, directrice générale et trésorière
Me Claudyne Maurice, greffière

Formant quorum sous la présidence de M. André Vezeau, Maire

RÉSOLUTION 2009-03-139

Question du BAPE : Cession de la fosse

CONSIDÉRANT QUE lors de l'audience publique relativement au projet minier aurifère Canadian Malartic, la Ville de Malartic doit répondre à la question suivante :

« Est-ce que la Ville serait prête à se voir céder le secteur de la fosse d'extraction et du plan d'eau créé à la fin de l'exploitation en vue d'un éventuel développement récréotouristique ? »

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE CONFIRMER au Bureau des audiences publiques que la Ville est prête à se voir céder le secteur de la fosse d'extraction et du plan d'eau créé à la fin de l'exploitation en vue d'un éventuel développement récréotouristique suite à une entente avec la Corporation minière Osisko;

ENTRE AUTRES, et non limitativement, avant de se voir céder la fosse, la Ville de Malartic exigera qu'elle soit sécuritaire, exempte de toute contamination et de tous problèmes environnementaux, la Ville de Malartic pourrait exiger certaines études et/ ou analyses;

Adoptée.

(SIGNÉ) ANDRÉ VEZEAU
MAIRE

(SIGNÉ) ME CLAUDYNE MAURICE, AVOCATE
GREFFIÈRE

Copie certifiée conforme, ce 30 mars 2009



Me Claudyne Maurice, avocate greffière

H: Fichiers Sylvia Résolutions 2009-03-139 BAPE QUESTIONS CESSION FOSSE